

Déclarations de ministres

est entrée en vigueur, ont perdu leur droit aux prestations et parce qu'ils avaient quitté le marché du travail, ils ne pourront y redevenir admissibles.

En dépit du fait que le changement de politique a fait l'objet d'annonces répétées de la part des ministres dans l'exposé économique de novembre et à d'autres occasions, certaines de ces personnes soutiennent avoir fondé leur décision de prendre leur retraite sur des renseignements inexacts provenant de sources gouvernementales fédérales.

[Traduction]

Afin de régler cette situation, j'ordonnerai aujourd'hui à la Commission d'examiner tous les cas de cette nature et de rétablir les prestations si l'allégation est prouvée. Cet examen se fera selon la procédure normale de règlement des demandes. Le gouvernement a d'ailleurs toujours agi de cette façon quand des cas analogues se sont présentés dans d'autres programmes sociaux.

[Français]

Pour que ces mesures entrent en vigueur, je présenterai un projet de loi à la Chambre et je demanderai la coopération des partis d'opposition pour qu'il soit adopté dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président, je voudrais, en terminant, remercier tous les députés de cette Chambre pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans ce dossier, et je voudrais particulièrement souligner le rôle joué par mon ex-collègue à l'Emploi et à l'Immigration et maintenant ministre des Communications (M^{me} MacDonald). Je pense qu'elle a, dans une période particulièrement difficile, accordé énormément d'attention au dossier et fait en sorte que ce dernier puisse trouver une conclusion aujourd'hui.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est un autre jour de victoire pour nos personnes âgées. Un autre jour de victoire pour nos personnes âgées qui, pour une deuxième fois, mais malheureusement, ont été obligées de signer des pétitions, de venir sur la Colline parlementaire pour faire admettre au gouvernement qu'il avait tort, qu'il s'était trompé et était injuste. Malheureusement, ceux et celles qui ont perdu leurs maisons, cette décision aujourd'hui ne les leur retournera pas. Malheureusement, la personne qui s'est suicidée et qui avait demandé que ses cendres soient déposées sur le bureau de la ministre des Communications (M^{me} MacDonald) ne pourra pas revenir à la vie.

Monsieur le Président, je pense que le gouvernement devrait avoir une leçon de ses décisions prises à la légère, prises simplement pour défendre les intérêts des plus riches. On a qu'à se rappeler que les gens à la suite des faillites des banques qui avaient des sommes d'argent qui s'élevaient à 60 000 \$ n'ont eu besoin de pétitions et de venir sur la Colline parlementaire pour avoir une voix et être remboursées immédiatement. Par contre, je tiens à féliciter le ministre actuel d'avoir rapidement répondu aux demandes à la suite des recommandations du rapport Forget, d'avoir mis fin à cette lacune. Malheureusement, je dois le dire, à moins qu'il m'apporte des explications supplémentaires, il y a certaines déceptions. Tout d'abord je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit: nos militaires, les gens de la Gendarmerie royale, mais il reste aussi que dans plusieurs cas c'est à la suite de fermetures d'usines, et l'employé a droit de retirer ses bénéfices de retraite. Mais, malheureusement,

lorsqu'on dit que cet individu aurait droit aux prestations d'assurance-chômage, s'il se trouve un emploi, je me demande ce qu'on fait avec cet individu qui a 57, 58, 60 ans, entre le moment de sa perte d'emploi à la suite de la fermeture de l'usine et celui de se trouver un autre emploi.

Et je pense à des régions où le ministre est député et à des régions éloignées... Vous savez, lorsqu'une usine ferme ses portes, comme à Trois-Rivières, ce n'est pas tout de suite que 50 ou 60 personnes peuvent se trouver un autre emploi. Je pense que là-dessus, il faudra trouver un correctif.

Il est un autre aspect aussi sur lequel j'aimerais avoir des précisions, je suis fier de la décision du gouvernement, mais déçu de la façon qu'elle est appliquée, relativement aux retraités de 1985. La façon de procéder, c'est que ces gens-là ont été en appel, ils ont été obligés de faire des démarches, de dépenser des sommes d'argent, et des jugements positifs ou négatifs ont été rendus. Est-ce qu'il faut que tout ce processus soit remis en branle pour s'assurer que ces personnes-là reçoivent ce qui leur est dû rétroactivement?

Le ministre me dit qu'il va donner des critères, et j'aimerais dire au ministre que je félicite ceux et celles qui nous écoutent, les gens de la coalition du Québec, des personnes qui viennent de la région de Québec, de la région de Montréal, les gens de l'AQDR qui ont coordonné cette coalition. J'aimerais féliciter M^{me} Lalonde de Québec, du Comité d'action-chômeurs, M. Marcoux, M. Cloutier, M. Plamondon, M. Fortin de Montréal, tous ces gens-là qui ont uni leurs efforts pour travailler afin de sensibiliser et forcer le gouvernement. Et je pense malheureusement que ces gens-là qui nous écoutent présentement peuvent fêter, mais fêter seulement à moitié. Ils ne peuvent pas mettre fin à leur action parce qu'ils devront être là pour continuer à aider leurs compagnons, à aller remplir des formulaires, et s'assurer que ces gens-là reçoivent ce à quoi ils ont droit.

Monsieur le Président, vous me faites signe que le temps est limité. Je termine en disant au ministre que nous allons collaborer pour adopter rapidement ce projet de loi. Et s'il est encore capable de faire des petits efforts pour remédier à certaines choses, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de délais supplémentaires pour les retraités de 1985, soit retourner de la paperasse des administrations, faciliter l'accès, afin que ces gens-là reçoivent leur argent avant Noël... Mais j'aimerais dire au ministre que c'est la troisième fois que ce gouvernement est obligé de reculer, et je lui dis de faire attention à ses choix pour l'avenir, pour l'action de l'assurance-chômage. A l'avenir, consultez les gens et soyez assurés qu'on évitera des choses comme celles-là.

• (1530)

[Traduction]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je voudrais dire au ministre que mes collègues néo-démocrates et moi-même nous réjouissons de son initiative. Je lui promets que nous ne ferons rien pour retarder l'entrée en vigueur de ce changement de politique. Cette politique a toutefois été une source de déceptions et de frustrations énormes chez une bonne partie de la population canadienne, mais je suis persuadé que le ministre en est parfaitement au courant. Quoi qu'il en soit, elle suscite certaines questions dans notre esprit. La déclaration du ministre semble faire suite au rapport de la commission d'enquête sur l'assurance-chômage, à savoir la Commission